



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2004
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Troisième session

New York, 10-21 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Domaines devant être examinés

Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif

Programme des Nations Unies pour le développement**

Résumé analytique

Le présent document offre une vue d'ensemble des activités et initiatives du PNUD intéressant les peuples autochtones l'an dernier. Il définit le cadre de politique générale qui guide son action dans ce domaine. En outre, il répond aux recommandations faites au PNUD dans les domaines du développement économique et social et de l'environnement.

* E/C.19/2004/1.

** Le présent document est soumis tardivement afin d'y faire figurer les toute dernières informations.



Cadre de politique générale

1. Les enseignements tirés des initiatives nationales et régionales en faveur des peuples autochtones et des consultations mondiales avec des organisations autochtones ont conduit le PNUD à élaborer une nouvelle politique d'engagement en faveur de ces peuples. S'inscrivant dans le cadre international des droits de l'homme, elle reconnaît les droits des peuples autochtones ainsi que leur contribution et leur rôle essentiels dans le domaine du développement.

2. Cette politique vise à offrir au personnel du PNUD les orientations nécessaires pour nouer avec les peuples autochtones des partenariats durables ayant pour objectif de créer des conditions propices à la participation de ces peuples à tous les niveaux de la prise de décisions, à la coexistence des différents systèmes économiques, culturels et sociopolitiques et au renforcement de la capacité des gouvernements pour élaborer des politiques et programmes plus extensifs. Les priorités de cette politique vont de la lutte contre la pauvreté aux questions touchant la propriété et l'exploitation des sols et des ressources naturelles, la protection de la propriété culturelle et intellectuelle et la participation à la vie politique. Les dispositifs concrets qu'elle prévoit doivent faciliter la prise de mesures et l'élaboration de politiques aux niveaux mondial, régional et national.

3. La politique d'engagement du PNUD vis-à-vis des peuples autochtones et de leurs organisations se fonde sur les activités qui lui incombent, sur les initiatives et accords de coopération pour le développement, et sur les aspirations des peuples autochtones. Le rôle de coordination du PNUD au niveau des pays, son modèle de développement humain, sa campagne en faveur d'un régime démocratique et sa politique d'intégration des droits de l'homme en font un partenaire clef dans la quête d'une approche plus globale du développement. En outre, la présence du PNUD aux niveaux national et régional et ses relations de confiance avec les gouvernements et les partenaires de la société civile lui permettent mieux qu'à d'autres de rassembler différents intéressés aux processus de développement. Ce mandat pourrait servir de point de départ et de base pour adopter des politiques et programmes de développement plus extensifs, instaurer un dialogue avec tous les intervenants, faciliter l'adoption de démarches participatives et créer un espace politique propice à l'échange d'opinions différentes.

Réponse aux recommandations faites au seul PNUD

4. *Développement économique et social.* En 2003, le PNUD a contribué au Fonds de contributions volontaires pour l'Instance permanente. À la lumière des recommandations faites par celle-ci, ces fonds ont été réservés à des activités liées aux initiatives axées sur la collecte de données et sur le principe du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Dans le cadre de sa contribution à l'atelier sur la collecte de données relatives aux peuples autochtones organisé par le Secrétariat (New York, 19-21 janvier 2004), la Division des organisations de la société civile du PNUD, de concert avec le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, a rédigé un document où la question est abordée sous l'angle des rapports nationaux sur le développement humain et des rapports intermédiaires nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Objectifs du Millénaire pour le développement

5. Le PNUD convient que les OMD peuvent constituer un cadre général pour aider à l'essor des peuples autochtones. Il a donc organisé un atelier régional intitulé « Learning from Community Action to Realize the MDGs: Biodiversity and HIV/AIDS » (Tirer des initiatives locales des enseignements pour réaliser les OMD : diversité biologique et VIH/sida), tenu à Nairobi (Kenya) du 13 au 18 juillet 2003. L'atelier – le premier d'une série devant se tenir dans différentes régions – vise à faire mieux comprendre et saisir l'importance de l'action locale pour réaliser les OMD. Plus de 100 représentants d'organisations de base, locales, non gouvernementales et autochtones et de pouvoirs locaux de 11 pays d'Afrique ont partagé leurs données d'expérience et forgé des partenariats en vue de préserver la biodiversité et de lutter contre le VIH/sida. Les participants ont discuté de stratégies pour améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des eaux et des terres et protéger l'environnement tout en favorisant le développement.

6. L'atelier a débouché sur 40 accords d'échange des connaissances qui, conclus entre des collectivités locales, visent à encourager les partenariats d'action concrète et facilitent l'échange de connaissances et de pratiques riches d'enseignements entre les collectivités, et dont beaucoup favorisent les échanges entre communautés autochtones. Le PNUD a affecté des crédits à leur mise en oeuvre.

7. À la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en Malaisie en février 2004 (septième session), le PNUD a mis sur pied la tribune Community Kampung – espace de dialogue pour la communauté. La tribune Community Kampung s'est attachée à souligner toute l'importance de l'action de la collectivité locale pour conserver la biodiversité et réaliser les OMD. Les liens entre pauvreté et environnement étaient au centre des débats, tout comme les questions d'insertion et de participation sociales et d'égalité des sexes. D'autres thèmes essentiels ont été examinés à cette tribune : tandem peuple-zones protégées; initiatives locales de planification et de gestion des réserves; rôle des peuples autochtones et nomades dans la protection de l'environnement; lutte contre la pauvreté et agriculture biologique. Une journée entière a été consacrée au débat sur les questions des peuples autochtones liées à la biodiversité.

8. En outre, les prix 2004 pour l'Initiative « Équateur » ont été remis lors de la septième session de la Conférence des Parties (CDP). Sur les 26 associations locales finalistes – retenues pour leurs réalisations extraordinaires dans la lutte contre la pauvreté par la protection et l'exploitation durable de la biodiversité dans la ceinture équatoriale –, 12 sont autochtones. Trois des sept lauréats sont des peuples autochtones.

9. L'an dernier, le PNUD a aussi mis en place la Community-Based Initiative (CBI), groupe de travail devant aider à une interaction accrue entre le PNUD et les associations locales pour atteindre les OMD en tirant les enseignements de l'action locale. Une série d'ateliers régionaux doivent se tenir en 2004 en vue de mobiliser les collectivités autour des OMD et du développement de la coopération Sud-Sud. Le groupe de travail comprend plusieurs divisions du PNUD : Capacités 2015, Division des organisations de la société civile, Groupe de l'énergie et de l'environnement, Initiative « Équateur », Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds d'initiative locale pour

l'environnement urbain (LIFE), centres de contact sous-régionaux et bureaux régionaux, notamment.

Réponse aux recommandations réservées à un organisme ou à plusieurs

10. *Développement économique et social.* Membre actif du Groupe d'appui interorganisations de l'Instance, qui doit aider celle-ci et en avancer les recommandations, le PNUD en accueillera la prochaine réunion en septembre 2004. Cette année, le PNUD a pris l'initiative d'établir un rapport interorganisations sur le principe du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause et sur son rôle primordial pour programmer et planifier le développement.

11. *Environnement.* Le Groupe de l'énergie et de l'environnement (PNUD) et le FEM ont pris l'initiative de rédiger une note sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et sur les connaissances traditionnelles. Ils y exposent pourquoi et comment le PNUD peut aider les pays et les collectivités à élaborer des cadres nationaux de politique générale et à concevoir des projets précis visant à protéger et à partager les connaissances traditionnelles. Ils examinent qui détient des droits sur elles et les conditions auxquelles ceux-ci peuvent être partagés. Ils décrivent comment les instruments juridiques actuels sur les droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets, pourraient servir à protéger ces connaissances et promouvoir un accès équitable aux ressources génétiques; et ils font des recommandations sur les éléments qu'on devrait – ou pourrait – ajouter afin de mieux protéger les premières et de garantir un meilleur accès aux secondes. Par ailleurs, les travaux menés dans ce domaine donnent au PNUD une possibilité d'avancer dans sa politique d'engagement envers les peuples autochtones et d'étoffer son appui aux systèmes qui défendent leurs connaissances et leurs pratiques. Ce sont souvent les femmes qui détiennent les connaissances traditionnelles et qui les transmettent aux générations suivantes. En mettant en valeur ces connaissances, le PNUD peut donc renforcer le rôle et l'importance des femmes dans les collectivités locales et au sein des peuples autochtones.

Mise en oeuvre des politiques et formulation des projets

12. En septembre 2003, le PNUD a lancé la Regional Initiative on Strengthening Policy Dialogue on Indigenous, Highland and Tribal Peoples' Rights and Development (RIPP) (Initiative régionale visant à renforcer la concertation sur l'action à mener en faveur des droits des peuples autochtones, des populations montagnardes et des peuples tribaux et de leur développement). Ce projet vise à renforcer la concertation et la coordination quant aux droits des peuples autochtones, des populations montagnardes et des peuples tribaux et au développement durable à tous les niveaux. Dans cette optique, le projet cherche à améliorer le partage des données d'expérience entre les pays sur les questions prioritaires, en particulier sur la réduction de la pauvreté chez les peuples autochtones. Il vise en outre à étoffer la capacité de tous les intéressés; à renforcer les réseaux d'information et les systèmes de gestion des connaissances, en particulier chez les peuples autochtones; et à favoriser leur pleine et effective participation à la concertation sur les politiques à mener à tous les niveaux. Grâce à

une large consultation de tous les intéressés, les trois questions suivantes ont été désignées domaines d'intervention prioritaires : gestion des ressources naturelles; droits fonciers et droits sur les ressources; et connaissances, culture et éducation des autochtones. Le projet, mené de Thaïlande, concernera le Cambodge, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam.

13. Le premier atelier du Renforcement de l'action dans le domaine des droits de l'homme – programme commun du PNUD et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – s'est tenu en mars 2004. Il visait à débattre de l'élaboration d'un cadre pour un projet en faveur des peuples autochtones en Équateur devant mener à une instance de dialogue entre le Gouvernement et les organisations autochtones. Un autre projet pilote est prévu au Kenya.

14. En outre, la Division des organisations de la société civile, en partenariat avec le Programme régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, a entrepris de recenser dans la région les activités des bureaux de pays intéressant les peuples autochtones. Cet inventaire contient une brève description des grands projets, dont un volet porte sur ces peuples. Il s'agit d'établir une typologie des actions menées sur le terrain avec ces peuples et de définir d'éventuelles mesures à prendre pour renforcer l'engagement régional.

15. Ces nouvelles initiatives, associées aux activités en cours à l'échelle nationale, et au Programme de microfinancements du FEM, par exemple, sont conçues pour répondre aux besoins des collectivités locales et donner au PNUD une gamme de moyens pour aider les peuples autochtones.

Femmes autochtones

16. En Amérique latine, plusieurs exemples illustrent l'engagement du PNUD, à l'échelle nationale, auprès des femmes autochtones. Ces projets vont de l'appui à la création d'un bureau de médiateur pour elles, qui aidera à les former au droit et aux sciences sociales (Guatemala), à l'appui à une instance internationale sur les femmes autochtones d'El Salvador, en passant par la mise en place du Forum national de la femme dans le cadre d'un projet sur l'autonomisation des femmes dans l'accord de paix au Guatemala.

Publications

17. *Partenaires pour le développement humain*, notre dernier rapport sur les partenariats avec les organisations de la société civile (octobre 2003), met en lumière les dimensions multiples de l'engagement du PNUD auprès de ces organisations dans tous ses domaines thématiques. On y cite 32 exemples de ces partenariats, tirés d'expériences nationales dans quatre domaines thématiques – lutte contre la pauvreté; gestion de l'environnement et développement durable; prévention des conflits, consolidation de la paix et relèvement; et VIH/sida. Le rapport contient aussi de nombreux exemples nationaux d'engagements du PNUD en faveur des peuples autochtones, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

18. Études de cas. Le PNUD a fait exécuter 11 études de cas – dont 7 sur l'Amérique latine – destinées à illustrer le rôle des peuples autochtones et de leurs

organisations dans la prévention et le règlement des conflits. Il va les présenter dans une publication qui sera lancée en septembre, lors de la session de l'Instance à Barcelone. Les travaux ont été coordonnés par nos deux membres du Comité consultatif de la société civile qui suivent de près les questions des peuples autochtones.
